



Dossier  
**Recyclage  
du verre :**  
le sitom  
fait toute la  
transparence



# SOMMAIRE

## p 3 ACTUALITÉ

Centre de transfert :  
une unité qui déménage

## p 4 DOSSIER

Recyclage du verre :  
le SITOM fait toute  
la transparence

## p 7 INFOS PRATIQUES

Gestion des déchets :  
ce que les professionnels  
doivent savoir

## p 8 EN BREF

Mots-croisés

# ÉDITO

Traditionnellement consacré à l'échange des vœux, janvier est aussi le mois des bonnes résolutions.

Dans les vallées du Mont-Blanc, à toutes les résolutions qui n'engageront que vous, s'ajoutent tout naturellement celles qui nous engagent tous, parmi lesquelles :

- La réduction du volume de déchets, avec la poursuite de la démarche d'éco exemplarité au niveau des collectivités, et le déploiement de nouvelles actions à destination des particuliers et professionnels.
- L'augmentation de nos performances en matière de recyclage, par la réduction du pourcentage de déchets recyclables encore présents dans nos poubelles.
- La limitation de l'impact sur l'environnement, avec en projet, la mise en place de filières de traitement locales, pour les déchets verts et les encombrants de déchèteries.
- L'amélioration de la valorisation énergétique des ordures ménagères, avec une nouvelle réflexion sur la création d'un réseau de chaleur à partir de l'usine pour du chauffage urbain.

Quatre défis majeurs, inscrits au programme du Grenelle de l'Environnement et du Plan de Gestion des Déchets non Dangereux et à noter dès maintenant dans votre agenda. Quatre défis à relever ensemble, pour nous aider à faire de 2014 une année de progrès partagé, entre écologie respectée et économie maîtrisée.

### Le Bureau du SITOM

*L'année qui commence marquant la fin de mon mandat de Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter à tous une année 2014 riche en accomplissements personnels et en avancées collectives.*



GÉRARD DÉLÉMONTEX  
Président du SITOM

L'Éco est une publication du SITOM des Vallées du Mont-Blanc  
1159, rue de la Centrale - 74190 Passy - Tél.: 04 50 78 10 48  
Fax : 04 50 78 09 11 - E-mail : sitom2@wanadoo.fr  
Imprimé sur papier recyclé. Directeur de la publication :  
Gérard Délémontex - Responsable de la publication : Tanya  
Sinceretti - Conception / rédaction / réalisation : Félix Création  
Crédits photos : Stéphanie, Alain, Magali, X.

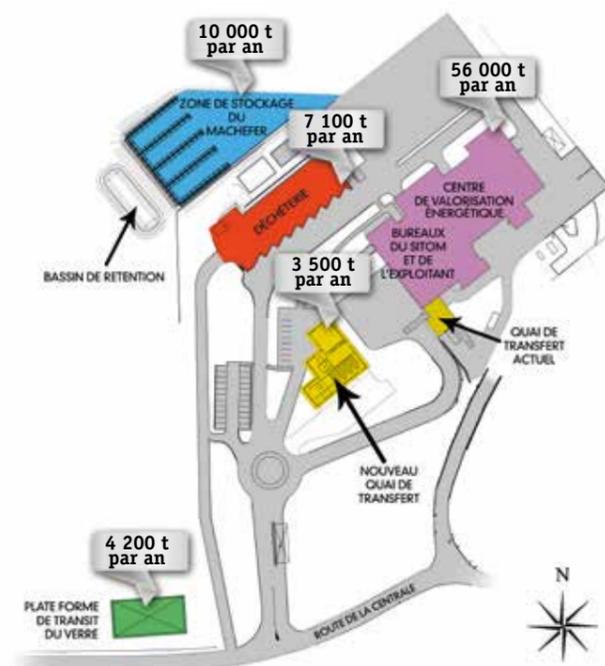


# ACTUALITÉ

## CENTRE DE TRANSFERT : UNE UNITÉ QUI DÉMÉNAGE

Afin d'optimiser le traitement et la valorisation des déchets des vallées du Mont-Blanc, le site du SITOM à Passy s'organise autour de 5 unités techniques. Évoluant au fil des nouvelles technologies et des nouveaux besoins, il sera prochainement doté d'un nouveau centre de transfert, permettant d'accueillir et de compacter les déchets Recyclables dans des conditions optimales.

### 5 UNITÉS TECHNIQUES



Créé en 1995, le site du SITOM regroupe :

- Une **déchèterie** ouverte aux particuliers et professionnels, pour collecter des déchets et faciliter leur tri. L'ensemble des matières déposées est ensuite envoyé vers les filières appropriées.
- Une **unité de valorisation énergétique** par incinération, permettant de produire de l'électricité à partir des déchets résiduels non recyclables.
- Une **plateforme de transit**, accueillant le verre collecté sur l'ensemble du territoire. Stocké sur le site, il est ensuite réacheminé directement chez le verrier par des camions de grand volume (44 tonnes).
- Une **zone de stockage** réalisée en 2012 pour entreposer les cendres produites par l'incinération des déchets, avant leur valorisation en technique routière.
- Un **centre de transfert** destiné à réduire le volume par 7 des Recyclables. Ils sont regroupés et compactés sur place avant leur envoi vers le centre de tri, afin de limiter la fréquence des convois et avec elle, l'ensemble des nuisances liées au transport.

C'est ce centre de transfert qui sera prochainement remplacé par une toute nouvelle unité (voir photo ci-contre). Prévoyant une zone de déchargement plus grande, des équipements plus fonctionnels et une accessibilité optimisée, cette nouvelle unité permettra de gagner en facilité et en temps de déchargement comme en capacité de stockage.

Lancée en septembre 2013, la construction de ce nouveau bâtiment durera 8 mois, pour une mise en service courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Nouveau centre de transfert

# DOSSIER RECYCLAGE DU VERRE : LE SITOM FAIT TOUTE LA TRANSPARENCE

Apprécié pour sa stabilité, qui permet la conservation des boissons et aliments dans de bonnes conditions, recherché pour sa transparence, qui ajoute aux vertus pratiques les qualités esthétiques, modelable à volonté et recyclable à l'infini, le verre est utilisé par l'homme depuis plus de 2000 ans.

Pour que cela dure encore longtemps, les verriers ont été parmi les premiers à s'organiser pour transformer les verres d'emballage usagés en matières premières recyclées. De la nécessité de recycler à la nécessité de trier : retour sur une démarche lancée dès le début des années 70, et toujours d'actualité.

## RECYCLER LE VERRE, POURQUOI ?

Initié par les verriers, porté par les collectivités, impliquant tous les utilisateurs, professionnels comme particuliers, le recyclage du verre permet de répondre aux trois grands enjeux environnementaux.

### Economiser les ressources naturelles

Recyclable à 100 %, le verre peut être refondu à l'infini pour fabriquer de nouvelles bouteilles en verre, ce sans aucune perte de qualité, de transparence ou de matière. Collecter le verre et l'utiliser comme matière première recyclée permet donc de réduire le prélèvement de ressources naturelles.



Pour exemple, 1 kg de calcin (verre d'emballage nettoyé et broyé) utilisé en remplacement de la matière première permet d'économiser 1,2 kg de matériaux vierges (silice, calcaire et carbonate de soude).



### Protéger l'atmosphère

En 2013, le calcin issu des collectes locales a suffi à répondre aux besoins de production de verre. L'utilisation de la seule matière première recyclée a ainsi permis :

- d'éviter les importations de verre de l'étranger.
- d'optimiser la logistique, en minimisant l'empreinte carbone liée au transport.
- et de limiter le rejet de CO2 dans l'atmosphère.

En 2014, les verriers français estiment déjà un déficit de 50 000 tonnes sur le million de tonnes nécessaire : d'où l'importance de se mobiliser davantage pour améliorer le taux de collecte et de recyclage.



### Réduire les dépenses énergétiques

La production de verre à partir de calcins, plutôt que de la matière première naturelle, nécessite moins d'énergie. Pour exemple, en recyclant 1 tonne de verre, l'économie réalisée équivaut à la consommation en électricité d'un français pendant 3 mois.

## TRIER MIEUX POUR RECYCLER MIEUX

Au fil des avancées technologiques et des nouveaux besoins de consommation, le verre a été décliné sous de très nombreuses formes : bouteilles, bocaux, mais aussi vases, assiettes, bols ou plats de cuisson, ampoules, écrans d'ordinateur ou encore pare-brise. Tous pratiques, tous transparents, ces verres n'ont cependant pas tous la même composition chimique et ne sont pas tous égaux face au recyclage.



Pour répondre aux exigences des verriers, les seuls objets que vous pouvez déposer dans les conteneurs à signalétique verte sont les verres dits d'emballages alimentaires : bouteilles, pots et bocaux. Qu'ils soient entiers ou cassés, ils doivent être sans bouchons ni couvercles, vidés et non lavés.



UNIQUEMENT  
pots, bocaux et bouteilles en verre

Emballage en verre à recycler



Tous les autres produits en verre intègrent des additifs chimiques pour augmenter leur solidité ou encore leur brillance. À ce titre, ils ne peuvent pas être recyclés avec le verre d'emballage car ils ne fondent pas à la même température. En cas de mélange, ils provoquent des inclusions de verre infondu dans les bouteilles nouvellement formées.

Au mieux, ces inclusions les fragilisent et les rendent non commercialisables, au pire, elles les font exploser, avec des risques pour le personnel et un arrêt de la chaîne de production. Ces incompatibilités de matière expliquent des consignes de tri particulières, en fonction des types de verre.



Chez le distributeur  
ou en déchèterie

### Info +

Conteneurs à verre ? OUI NON

Le flacon de médicament	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le verre à moutarde	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le flacon de parfum	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le biberon en verre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le déodorant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les ampoules	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

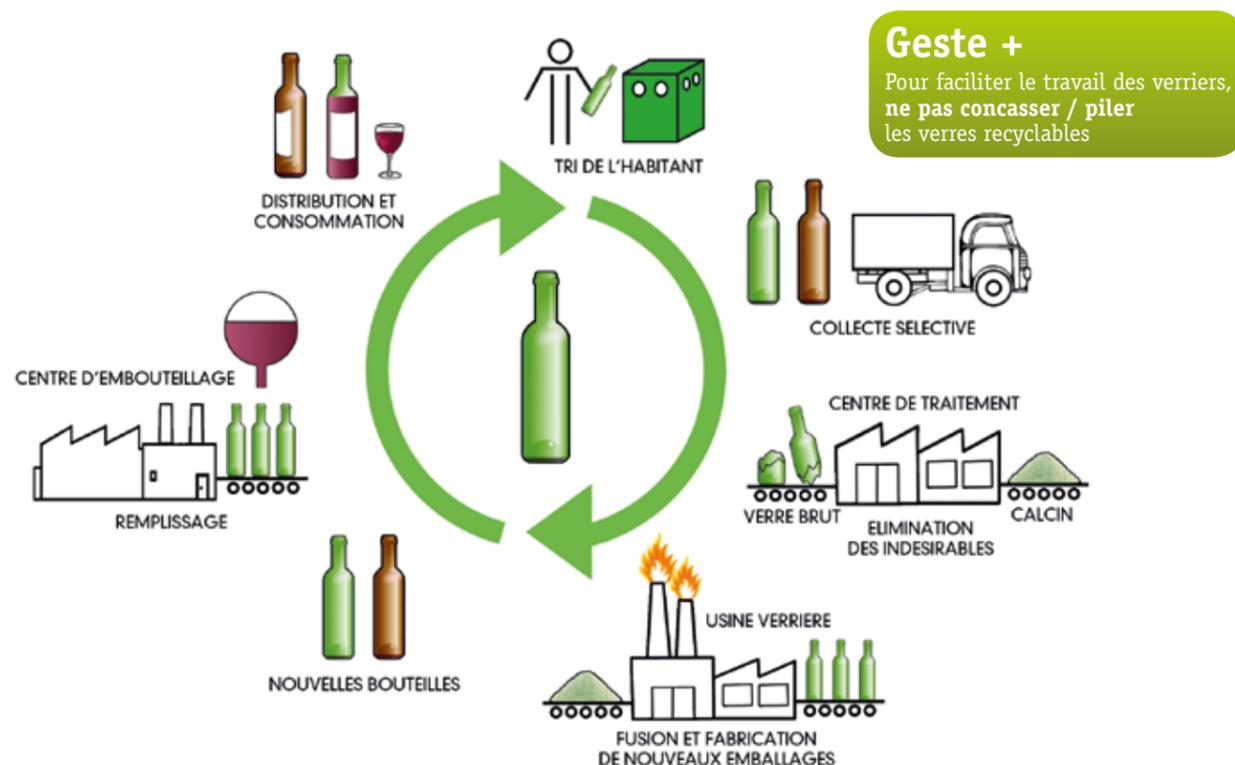
## FOCUS : LE RECYCLAGE DU VERRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

À son arrivée dans le centre de traitement, le verre est soumis à toute une série de tris :

- > **Un premier tri élimine les métaux ferreux ou non-ferreux** (étain, aluminium...) soit collerettes, bagues métalliques et couvercles.
- > **Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles**, comme la porcelaine ou encore les cailloux.
- > **Un soufflage permet d'extraire les éléments légers** : les bouchons en liège, les étiquettes en papier.

Débarrassé des substances et corps étrangers, le verre est ensuite transformé en calcin, puis calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

**Une contrainte supplémentaire réside dans la couleur du verre.** En France, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes, ce qui ne permet de produire que du verre de couleur. Un tri complémentaire, permettant de séparer le verre de couleur du verre incolore, est alors nécessaire pour fabriquer de nouveaux emballages de teinte claire.



### COLLECTER PLUS POUR RECYCLER PLUS

Malgré tous les moyens déployés sur le terrain, on estime que plus de **30% des bouteilles vides échappent encore à la collecte.**

Parmi les solutions envisagées pour collecter plus, et à terme, atteindre l'**objectif de 8 bouteilles recyclées sur 10**, la ville de Paris étudie le **retour au système de consigne** ; un système basé sur la récupération par les commerçants des verres d'emballages contre remboursement d'une consigne facturée à l'achat.

Abandonnée en France dans les années 70, avec d'une part, la prise en charge par les communes de la collecte des déchets ménagers et d'autre part, l'instauration du système de collecte volontaire, cette pratique pourrait être un moyen d'incitation supplémentaire, à condition que l'ensemble des acteurs concernés acceptent de jouer le jeu.

# INFOS PRATIQUES

## GESTION DES DÉCHETS, CE QUE LES PROFESSIONNELS DOIVENT SAVOIR

**En tant que professionnel, vous produisez des déchets dans le cadre de votre activité économique et vous vous posez des questions concernant leur valorisation ou élimination. Découvrez ci-dessous ce que dit la réglementation et quelles sont les solutions mises à votre disposition.**



### QUE DIT LA LOI ?

Au regard de l'**article L 541-2 du Code de l'Environnement**, que votre entreprise relève du secteur industriel, commercial ou tertiaire, vous êtes directement responsable des déchets générés par votre activité, de leur production jusqu'à la phase finale de valorisation ou d'élimination. De plus, le **décret du 13 juillet 1994** précise que vous êtes également tenu de valoriser vos déchets d'emballage. Dès lors, le choix des prestataires de collecte et des filières de recyclage vous engagent ! **Pensez notamment :**

- À vérifier que chaque intervenant dispose des agréments autorisant ses activités de transport, transformation, négoce ou courtage de déchets,
- À conserver tous les documents justifiant la traçabilité de la gestion de vos déchets (factures, bordereaux de transport, Bordereaux de Suivi des Déchets Dangereux) (BSDD)...

### À RETENIR !

Votre responsabilité est pleinement engagée et vous encourez des sanctions jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement, si vous :

- Mélangez les déchets dangereux avec d'autres déchets au risque de les souiller.
- Abandonnez ou enfouissez les déchets n'importe où.
- Videz des produits dangereux liquides à l'égout.
- Brûlez les déchets.
- Envoyez en décharge des déchets pouvant être valorisés : cartons, papiers, plastiques...

### QUELLES SONT VOS SOLUTIONS ?

Si vous êtes producteur de déchets de type :

**Déchets assimilables aux déchets ménagers,** voir signalétique sur point de collecte...

**Déchets assimilables aux déchets ménagers,** carton, bois, baches plastiques, métaux...

**Déchets inertes,** ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique, comme les déchets issus des chantiers de construction, terrassement et démolition (déblais, gravats, pierres)

**Déchets dangereux,** nocifs pour l'homme et l'environnement, comme les solvants, huiles, peintures, néons, vitrages, seringues et par extension, tous les emballages et objets ayant été en contact avec eux.

Utilisez les conteneurs sur la voie publique



Déchèterie (voir ci-dessous)

Faites appel à un prestataire privé et agréé.  
Liste disponible sur [www.sindra.org](http://www.sindra.org) (rubrique Quel déchet, quelle solution ?) et sur le site de la FFB. [www.dechets-chantier.ffbatiment.fr](http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr)

Vous pouvez aussi passer par les déchèteries implantées sur le territoire du SITOM, après avoir vérifié sur notre site ou auprès de la Communauté de Communes concernée, **les conditions d'accès et types de déchets acceptés.** [www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr) rubrique «comment trier».

**CC Val d'Arly : 04.79.32.25.56 • CC de la vallée de Chamonix Mont-Blanc : 04.50.53.41.94 • CC PMB : 04.50.78.12.10**

### EN SAVOIR PLUS :

**ADEME RHÔNE-ALPES :** 04 72 83 46 00 - [www.rhone-alpes.ademe.fr](http://www.rhone-alpes.ademe.fr)

**CCI HAUTE-SAVOIE :** 04 50 33 72 00 - [www.haute-savoie.cci.fr](http://www.haute-savoie.cci.fr)

**CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :** 04 50 23 92 22 - [www.cma-74.fr](http://www.cma-74.fr)

# EN BREF

## MOTS CROISÉS



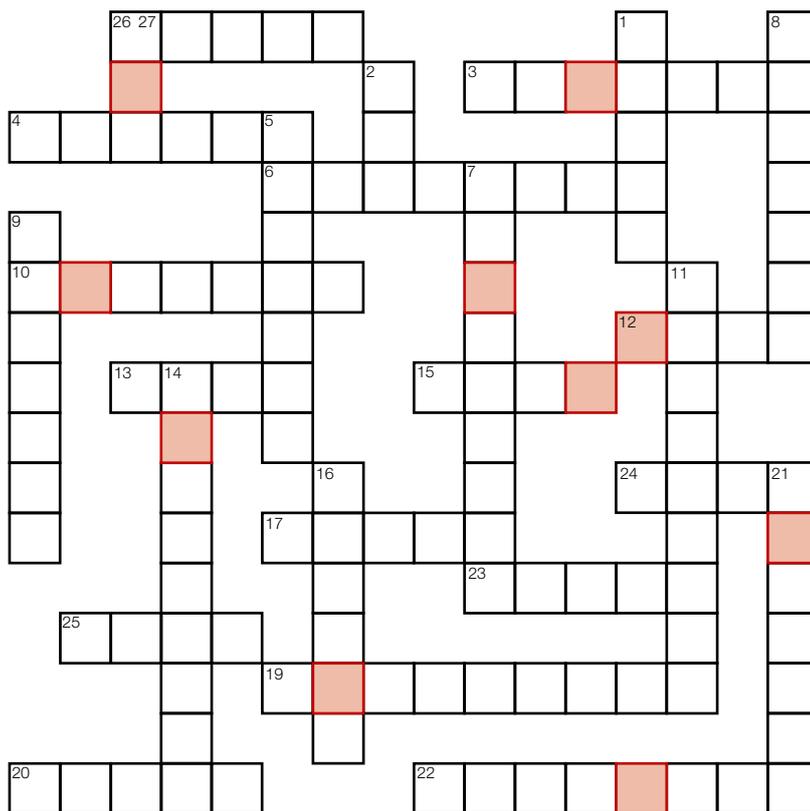
### Horizontal :

- 3- Peut être de fer ou d'argent
- 4- Le meilleur est celui que l'on ne produit pas !
- 6- Transformer
- 10- Enterrer
- 12- Il a beaucoup de veine
- 13- Déchet d'Équipement Électrique et Électronique pour les intimes
- 15- A son côté positif et négatif
- 17- Peut finir en pâte
- 19- Biodégrader
- 20- Séparer
- 22- Préfet de Paris en 1884.
- 23- Votre syndicat de traitement des ordures ménagères
- 24- A sa place dans votre cuisine et notre usine d'incinération
- 25- Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, en bref
- 27- Caisson

### Vertical :

- 1- Matière recyclable à l'infini
- 2- Le vider fait du bien
- 5- Gérer
- 7- Recommandations
- 8- Éboueurs
- 9- Or noir
- 11- Utiliser
- 14- À fenêtre, se jette dans le bac des recyclables
- 16- Il emballe !
- 21- Diminuer
- 26- Les diplômés ont le leur

Mot magique : \_\_\_\_\_



Solution au prochain numéro  
et sur notre site internet.



RhôneAlpes



[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc